

LE JOUR, 1945
23 octobre 1945

EN FRANCE, AU SEUIL DE L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

C'est encore du côté de la France que ce matin il faut tourner les yeux. Au moment où nous écrivons, les résultats définitifs de la consultation de dimanche ne sont pas encore connus. Mais dès avant le vote les augures annonçaient une réponse deux fois affirmative et les premières nouvelles confirment le présage. Cela correspond à l'élection d'une assemblée constituante à pouvoirs limités et c'est la sagesse. Quelle constitution va se donner la France ?

On en a maintenant pour quelques mois de discussions et de travaux. Les souvenirs révolutionnaires vont être largement évoqués et le langage des orateurs de la Révolution sans doute retrouvé ; mais, la phraséologie pompeuse d'alors a peu de chances d'impressionner nos contemporains.

Il est difficile qu'il sorte de la nouvelle entreprise politique française quelque chose de très différent de ce que nous connaissons. Les procédés sont catalogués et les formules limitées. Tout se résume en ceci : plus d'autorité ou moins d'autorité ; à moins aussi qu'à deux assemblées on en substitue une seule, ce qui n'irait pas sans périls. Evidemment, l'importance d'une loi constitutionnelle est immense mais, nous le savons depuis longtemps, les lois (même et surtout les lois constitutionnelles), valent seulement ce que valent les hommes qui les appliquent.

On se plaignait, en France, avant la guerre que la constitution fut tombée en désuétude et l'autorité en quenouille. Dans un article célèbre André Tardieu se plaignait en 1938, qu'un personnage sans qualité dans la Constitution eut usurpé l'essentiel du pouvoir et c'était le Président du Conseil. Il constatait que le Président de la République était devenu, contre la loi, l'ombre d'une ombre. Il décrivait le mal et proposait les remèdes ; et ces remèdes n'étaient pas autre chose qu'un frein aux passions humaines, qu'un palliatif au relâchement des mœurs politiques.

Pourquoi l'électeur vote-t-il mieux en Angleterre qu'en France ? ... Pourquoi le député est-il plus discipliné en Angleterre qu'en France ? ... Question de formation et de tempérament. Si les passions politiques se déchaînent plus facilement et de façon plus dangereuse en France qu'en Angleterre, s'il en résulte des aventures anarchiques, c'est qu'il faut aux Français quelque chose de plus strict que le régime qui fait depuis si longtemps la grandeur de l'Angleterre ; c'est que l'éducation politique du Français, c'est que les mouvements de son sang appellent des contraintes ; et cela ne fait aucun tort au génie.

Le système politique de l'Angleterre répond au tempérament des Anglais. Un gouvernement travailliste collabore paisiblement avec des lords, avec de graves personnages portant perruque, couverts de parements et de chaînes d'or. En France, avant même d'en délibérer, on les eut jetés par la fenêtre et probablement occis...

La Constitution de la France vaudra ce que représente actuellement la sagesse de la France, elle vaudra ce que valent son esprit de prévoyance et son équilibre, mais les nouveaux textes constitutionnels ressembleront forcément à la surabondante littérature de cette espèce qui a correspondu en France, en un siècle et demi, à une débauche de Constitutions.

Ce qu'il faut d'abord réformer ce sont les mœurs. Qu'on agisse sur les mœurs par les lois c'est évident ; mais à condition que les lois soient construites en tenant compte de l'état de mœurs et non point de toutes sortes d'idéologies et de chimères. C'est à partir de l'école même, qu'il faut enseigner la politique.

Il convient par exemple que le député français, comme le britannique, n'ait pas l'initiative des dépenses. L'admettra-t-on ? Il convient que le Président de la République, en France, soit véritablement ce que la loi fait de lui, c'est-à-dire le premier magistrat et le chef. Y consentira-t-on ? Il convient d'avoir dans un pays, où la vivacité de l'esprit et du sang sont légendaires, deux assemblées pour se tempérer, même avec des pouvoirs très inégaux. Cela sera-t-il admis ? On pourrait citer bien d'autres choses encore.

Les premières réformes à souhaiter ce sont des réformes de doctrine, des réformes morales. A partir de là tout serait facilité. Une loi même constitutionnelle peut être tournée et violée ; on l'a vu cent fois. Ce qu'il faut ce sont des hommes qui refusent de se prêter aux abus. En France comme partout, l'ordre et la prospérité, la paix et la grandeur sont à ce prix.